Un quinquennat pourquoi?

Par Alain CAMBIER

Docteur en philosophie, professeur en classes préparatoires, Faidherbe - Lille

¹ « Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir », Montesquieu, De l'Esprit des lois, XI, 4. Dans un an, le premier quinquennat de la Vème République prendra fin. Voulue en 2002 par le premier ministre de l'époque et acceptée du bout des lèvres par le chef de l'Etat, cette réforme institutionnelle prétendait officiellement mettre plus de cohérence rationnelle dans l'exercice du pouvoir politique. Il est vrai que, dans le cadre d'une constitution ménageant peu de place aux contre-pouvoirs, le peuple avait trouvé, depuis 1986, le moyen de mettre en application à sa façon le grand principe de Montesquieu selon lequel le pouvoir doit arrêter le pouvoir pour garantir la liberté: faire cohabiter ensemble des forces politiques opposées. Certes, l'expédient trouvé pouvait présenter des défauts, mais il témoignait également de la prudence du peuple face à une constitution qui fait la part trop belle au pouvoir de la personne censée incarner la république. Il faut aujourd'hui se demander si le remède choisi pour rendre plus efficace l'exercice du pouvoir n'est pas pire que le mal.

Plutôt que de se satisfaire d'une séparation purement formelle des pouvoirs, le peuple avait voulu, avec la cohabitation établis un équilit avec la cohabitation, établir un équilibre propice à la détermination de l'intérêt général, en jouant sur la tension entre des puissances contraires au cœur même de l'exécutif. Peu soucieux de sacrifier le jeu des rapports de forces politiques sur l'autel de la rationalité abstraite, il rappelait ainsi que la démocratie n'est autre que l'institutionnalisation du conflit, du débat et du compromis. Car si la constitution qui régit notre vie politique depuis près d'un demi-siècle est censée renforcer l'autorité de la république, elle ne prétend le faire qu'au détriment d'une vie réellement démocratique. La présidentialisation outrancière du régime en a fait une sorte de monarchie républicaine tiraillée entre un principe d'abstraction du pouvoir et un autre d'incarnation. Le chef de l'Etat y apparaît investi d'une charge insigne : celle d'être le représentant du corps du peuple, comme si celui-ci ne pouvait attester sa réalité et faire valoir sa dignité qu'à travers un personnage en surplomb, adoubé par le suffrage universel. Même les hommes politiques parfois les plus critiques vis-à-vis de cette constitution 2 ont endossé avec délice – une fois élus – les habits de la fonction présidentielle qui leur permettaient de confondre si facilement le service de l'Etat et celui de leur ego. Dès lors, en voulant forcer le pouvoir présidentiel à la cohabitation, le peuple semblait commettre un crime de lèse-majesté. Il avait le tort de prétendre contrer les prérogatives du chef de l'Etat et contrebalancer sa puissance de décision. Pour mettre fin à une telle situation qui leur semblait insupportable, les deux cohabitants de l'époque décidèrent en 2002 - en raison de leur intérêt commun de candidats potentiels à l'élection présidentielle – de mettre fin à ce type d'expérience trop « illogique » à leur goût. Plutôt que de traiter le problème à la racine, ils convinrent de réduire le septennat à un quinquennat, mais en faisant désormais des élections législatives un prolongement-croupion de l'élection présidentielle, au point de risquer de faire de l'Assemblée nationale une simple chambre d'enregistrement. La vie démocratique du pays ne pouvait que s'en trouver affaiblie.

² Cf. François Mitterrand, Le coup d'Etat permanent.

Cette réforme institutionnelle ne porta guère chance à ses initiateurs. L'un fut évincé dès le premier tour de la présidentielle et se trouva bien marri de voir ses ambitions contrariées après avoir pourtant mis en place la coquille institutionnelle pour les voir se réaliser. Quant à l'autre, il ne semble pas en mesure aujourd'hui de se prévaloir d'un quinquennat glorieux, après avoir pourtant été élu, au second tour, par une écrasante majorité de français désireux de faire barrage à l'extrémisme sectaire. Il est vrai que le gouvernement qui fut nommé était issu uniquement de la base étroite de son électorat du premier tour. Car, selon la logique pernicieuse de la réforme institutionnelle mise en place, une majorité elle-même écrasante s'était retrouvée au Parlement, mais exclusivement composée de représentants du seul parti politique qui avait fait campagne au premier tour pour le président candidat. Dès lors, nul ne s'étonnera que non seulement les décisions économiques prises depuis constituent autant de gages donnés au néo-libéralisme, mais que la plupart des représentants de cette majorité parlementaire

se livre à une surenchère dans le conservatisme. Ainsi voit-on non seulement remises en question des conquêtes sociales fondamentales, mais également une dérive dans l'arrogance idéologique. Tels députés n'hésitent pas à faire du prosélytisme homophobe quitte à se faire condamner par les tribunaux, tels autres prétendent court-circuiter les autorités compétentes pour dicter eux-mêmes le contenu des livres scolaires sur le colonialisme, en défiant le Conseil constitutionnel. Les exemples s'accumulent d'une telle dérive idéologique qui se coupe aussi bien des partisans d'un conservatisme modéré et humaniste que des gardiens de l'orthodoxie gaulliste qui voient resurgir les spectres du pétainisme et des ex-activistes de l'Algérie française... Nous assistons ainsi au retour du refoulé d'une pensée conservatrice dont les racines dans notre histoire remontent au temps de la Restauration. Ces députés s'emploient à rajeunir les vieilles lunes de l'intégrisme politique extrémiste, d'autant que la menace de se voir corrigés par les électeurs se fait moins pressante dès lors qu'ils se sentent à l'abri derrière le parapluie de l'élection présidentielle : plutôt que d'avoir à répondre de leurs propres excès, ils comptent sur la dynamique que la prochaine élection présidentielle créera de nouveau pour se faire réélire dans la remorque législative de leur candidat.

Les effets pervers de la réforme institutionnelle du quinquennat ne font donc que se confirmer et offrent une illustration parfaite du « paradoxe des conséquences » au sens de Max Weber 3 : loin de corriger l'excessive présidentialisation du régime, le raccourcissement du septennat en quinquennat – dans les formes qui lui ont été données – ne fait qu'aggraver ce travers. Certains ont bien perçu le bénéfice qu'ils pourraient en tirer et compris que l'alignement des législatives sur l'élection présidentielle rend à la limite superflue l'existence d'un chef de gouvernement-premier ministre, responsable devant les députés. Ainsi, une nouvelle étape est aujourd'hui préconisée dans la réforme du quinquennat. Il s'agirait ni plus ni moins de parachever la logique du « monarchisme électif » qui taraude la constitution de la V^{ème} République. C'est en l'occurrence ce que propose l'actuel chef du parti majoritaire au Parlement et en même temps ministre d'Etat. Pour rendre plus efficace l'exercice du pouvoir politique, il faudrait un « président-leader » – pourquoi pas fürher? – qui gouvernerait directement sans passer par le biais d'un premier ministre. Alors que ce dernier demeure – en droit – susceptible d'être renversé par une motion de censure, il n'en serait pas de même pour un tel président-leader qui, élu au suffrage universel, pourrait se targuer d'avoir reçu un blanc-seing de la part du peuple. Ainsi, prétendant représenter le peuple souverain, il pourrait non seulement assumer les fonctions régaliennes de l'Etat, mais s'immiscer à tout propos dans la vie quotidienne des Français, jaugeant le bien-fondé de leurs mœurs, de leurs opinions, de leurs droits, etc. La tentation de doter le pays d'un président boulimique de pouvoir et « touche-à-tout » ne peut rien augurer de bon, surtout de la part de quelqu'un qui, censé représenter l'Etat dans toute sa grandeur, est capable en même temps d'user d'un langage inutilement agressif et injurieux sous prétexte de se faire l'écho de la France poissarde. Requinquer le quinquennat de cette façon ne pourrait conduire qu'à entretenir constamment la confusion des rôles et à remettre en question la répartition des pouvoirs, en soumettant le législatif et en intimidant le judiciaire. Si « rupture » il y avait, elle correspondrait à la dénaturation de l'esprit des institutions républicaines elles-mêmes et ouvrirait la voie à l'aventure de l'opportunisme et du pouvoir personnel.

S'il est vrai que la révolution néo-conservatrice est à l'ordre du jour, son objectif est d'adapter les institutions étatiques à cette économie mondiale qui, comme le dit Jean Peyrelevade, « est aujourd'hui asservie au désir d'enrichissement des actionnaires et à lui seul » 4 : il s'agit de mettre en application une conception Hobbienne de l'Etat, c'est-à-dire un absolutisme consenti qui prendrait la forme d'un nouveau Léviathan autoritaire et sécuritaire, favorisant l'individualisme possessif le plus débridé ⁵. Il lui faut donc trouver l'homme politique suffisamment décomplexé capable de neutraliser tout contrepouvoir, en jouant sur les peurs. République et démocratie y perdraient au profit d'une démagogie naviguant entre populisme et peopolisation, suspendue au décisionnisme le plus arbitraire. Si une telle « rupture » se produit, l'ironie de l'histoire est qu'elle aura été favorisée par une réforme institutionnelle voulue en 2002 par deux apprentis-sorciers fascinés par la logique de puissance qui taraude la constitution de la Vème République.

³ Cf. Max Weber, Le Savant et le politique, II.

> ⁴ Jean Peyrelevade, Le Capitalisme total, éd. du Seuil, 2005.

⁵ « Le fait de convoiter de grandes richesses est honorable, car il signifie qu'on a le pouvoir de les obtenir... L'honneur n'est pas affecté par le fait qu'une action soit juste ou injuste, l'honneur consiste uniquement dans ce qu'on se représente être la puissance » et « Le travail humain est un bien échangeable en vue d'un profit, comme n'importe quelle autre chose », Hobbes, Léviathan, X & XXIV.